



## **REGLEMENT TRAIL DU HABERT AIGUEBELLE**

**Samedi 22 juin 2024**

### **1 - ORGANISATION**

Le Trail du Habert est organisé par l'association «LM7»

Adresse : 39 IMPASSE DU TIELET - 38570 Hurtières

N° de tel : 06 80 07 12 28                      mail : ypeillard@laposte.net

La montée au refuge est effectuée sous votre propre responsabilité. Elle nécessite 1h à 1H30 de marche pour un randonneur moyen (400mD+) depuis le pont de la Betta commune de Prabert.

Pour la montée au pas de la coche (300m de dénivelé) prévoir pour les catégories jeunes environ 30mn supplémentaires. La montée sera collective et encadrée depuis le refuge du Habert d'Aiguebelle à 10h juste après le départ du Trail 10km.

Pour tous : vous devez être présent pour 9h30 au refuge au plus tard afin de constituer les listes de départ et distribuer les dossards.

### **2 – LES EPREUVES**

- Un Trail Alpin 10km - 1000m de dénivelé positif. Départ 10h du refuge pour toutes les catégories à partir de Juniors – A partir de 2006  
15€ + t-shirt (sans repas)                      25€ + t-shirt (avec repas)
- Un Trail de 4,5km – 340m de dénivelé positif. Départ 10h30 environ du pas de la coche pour les catégories Minimes et Cadets (2010 à 2007)  
12€ + t-shirt (sans repas)                      22€ + t-shirt (avec repas)

#### **Attention : Majoration de 2€ sur place**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les parcours et/ou les horaires des départs en fonction des conditions climatiques ou de situation dangereuse. En cas d'annulation les frais engagés par le participant seront remboursés.

### **3 – INSCRIPTIONS, TARIFS ET ANNULATION**

Le Trail est ouvert aux licenciés et non licenciés nés en 2005 ou avant (à partir de la catégorie junior). Le nombre d'inscriptions est limité à 300 participants.

Obligatoire pour participer : Fournir un certificat médical daté de moins d'un an au 22 juin 2024 mentionnant « la non contre-indication à la course à pied en compétition » ou une licence de compétition de la fédération d'athlétisme (FFA) en cours de validité (tout autres licences est non valide).

Pour les mineurs, une autorisation parentale doit également être fournie.

L'inscription, le paiement, les pièces à fournir se fait soit **en ligne** au plus tard jusqu'au jeudi 20 juin à 23h59 sur le site : [www.onsinscrit.com](http://www.onsinscrit.com) ou le jour même de la course en présentant son certificat médical et carte d'identité (avant 9h30). Le dossier sera vérifié par l'organisation et donnera lieu à un dossard si celui-ci est validé. La liste des inscrits et l'état des dossiers seront visibles depuis le site d'inscription.

Toute demande d'annulation devra être adressée à l'organisation des Trail du Habert par courrier ou mail exclusivement au plus tard 10 jours avant l'épreuve. Les demandes seront traitées dans les 3 mois qui suivent l'épreuve.

#### **4 - EQUIPEMENTS**

Obligatoire : Le port du dossard (visible) + une réserve d'eau de 0,5 litre minimum ainsi qu'une couverture de survie.

Conseillés : Un coupe-vent, un téléphone portable et un sifflet.

Toléré : l'utilisation des bâtons (à tenir fermés lors du départ).

#### **5 – SÉCURITÉ, CONTRÔLE ET ABANDON**

Le Trail et la randonnée en montagne exigent de la part des participants d'avoir une bonne condition physique, une capacité d'autonomie évaluée ainsi qu'une tenue vestimentaire adaptée (les conditions climatiques changent très vite). Certains passages en terrain exposé (névé, boue, ruissellement, surplomb, descente raide, etc...) nécessitent une attention particulière (une signalétique sera mise en place le cas échéant).

Les parcours seront balisés par des fanions de couleur orange. Des signaleurs et contrôleurs seront positionnés le long des parcours. La fermeture des parcours seront assurées par un serre-fil.

Le temps limite pour accomplir le parcours est prévu de 4h. Une barrière horaire au Lac du Veneytier est prévue à 12h30

En cas d'abandon, les coureurs doivent avertir le point de contrôle le plus proche et remettre **obligatoirement** leur dossard au contrôleur qui se chargera d'aviser le PC Course situé à l'arrivée.

IL appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir ou de faire prévenir au poste de contrôle le plus proche, qui préviendra le PC Secours de l'organisation.

Les aléas de toute sorte liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier un concurrent pour cause : d'absence du dossard, d'absence au pointage d'un des points de contrôle, du non-respect du tracé du parcours ou du milieu naturel traversé, du jet de détritus en dehors des zones de ravitaillement.

En cas de réclamation, ou litige, seul le comité de course sera garant du présent règlement.

#### **6 – CHRONOMETRAGE ET RÉSULTATS**

Le chronométrage sera effectué par puce aux chaussures. Il ne saura être remis en cause par un coureur ainsi que son classement ou place attribuée.

Les résultats scratch et par catégories seront affichés et consultables après l'arrivée du dernier concurrent puis sur le site de l'organisation. Pour être classé, le coureur doit disposer d'un dossard.

#### **7 - ASSURANCE**

L'organisation a souscrit une assurance en responsabilité civile pour couvrir sa propre responsabilité civile et celle de ses préposés. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque participant d'être couvert par une assurance personnelle ou individuelle accident

## **8 - DROIT À L'IMAGE**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail.

## **9 - ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Les participants s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve et à l'éthique de course par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve, découlant du non-respect de ce règlement.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement sans préavis.